

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
9 mars 2017

## **Convergence des systèmes d'information dans les Groupements Hospitaliers de Territoires (GHT) : l'ASIP Santé et l'ANAP lancent un dispositif d'appui dans le cadre du plan national d'accompagnement à la mise en œuvre des GHT**

---

L'ANAP (Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux) et l'ASIP Santé (Agence des Systèmes d'Information Partagés de santé), accompagnent les GHT dans la convergence de leurs systèmes d'information, dans le cadre du dispositif national d'accompagnement piloté par la DGOS (Direction Générale de l'Offre de Soins). La plateforme [www.si-ght.fr](http://www.si-ght.fr) est dès aujourd'hui mise à disposition des professionnels de santé pour se documenter et solliciter l'appui des agences nationales.

La loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 a institué un nouveau mode de coopération entre les établissements publics de santé à l'échelle d'un territoire, en créant les GHT.

La mise en place des groupements hospitaliers de territoire implique notamment la mutualisation de la fonction Système d'information au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et la convergence des systèmes d'informations des établissements au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Dans le cadre du plan national d'accompagnement à la mise en œuvre des GHT, l'ANAP et l'ASIP Santé proposent ensemble un dispositif d'appui opérationnel commun sur les systèmes d'information à destination des professionnels des établissements de santé.

### **Un appui opérationnel aux acteurs des GHT**

Le dispositif prévoit l'animation de comités régionaux, co-organisés deux fois par an par chaque Agence Régionale de Santé et l'ASIP Santé, et réunissant les directeurs de systèmes d'information de GHT. L'objectif des comités régionaux est d'échanger entre groupements d'une même région sur le suivi de la convergence, de partager les bonnes pratiques et de travailler sur les difficultés rencontrées. La synthèse des comités régionaux permettra d'ajuster progressivement au plus près les besoins d'appui.

En complément, l'installation d'un réseau de pairs, animé par l'ANAP, vise à faciliter la diffusion des bonnes pratiques sur l'ensemble des territoires, en favorisant la proximité entre professionnels.

### **Un apport d'expertise à destination des GHT**

Les acteurs peuvent désormais consulter la documentation disponible et solliciter l'appui des agences nationales au moyen d'un guichet unique : [www.si-ght.fr](http://www.si-ght.fr). Ce centre de ressources propose une large collection de publications utiles pour aborder les problématiques de la convergence des systèmes d'information. L'accès libre aux documents est guidé par différents critères de recherche.

Les professionnels peuvent également soumettre leurs questions et exposer leurs difficultés éventuelles via un formulaire dématérialisé. Ces éléments seront traités, selon leur nature, par l'ASIP Santé, l'ANAP, et le collège des Experts constitué en partenariat avec la Fédération Hospitalière de France. Les questions les plus structurantes feront l'objet de groupes de travail thématiques, ayant comme objectif d'enrichir les connaissances et d'apporter des solutions.

### **Contacts presse :**

ASIP Santé – David Petauton – Responsable de la Communication - 01 58 45 32 89 – [david.petauton@sante.gouv.fr](mailto:david.petauton@sante.gouv.fr)

ANAP - Gwendoline Miguel – Chargée de communication et relations presse - 01 57 27 12 53 – [gwendoline.miguel@anap.fr](mailto:gwendoline.miguel@anap.fr)

Lamia Mehira – Chargée de communication Projet- 01 57 27 12 51 – [lamia.mehira-tourret@anap.fr](mailto:lamia.mehira-tourret@anap.fr)

## **L'ASIP Santé en bref – [esante.gouv.fr](http://esante.gouv.fr)**

---

Créée en 2009, l'Agence des systèmes d'information partagés de santé (ASIP Santé) contribue au développement des systèmes d'information partagés et des technologies numériques dans les domaines de la santé et du secteur médico-social. Dans ce cadre, l'agence met en œuvre un programme pluriannuel correspondant aux objectifs qui lui ont été fixés par les pouvoirs publics, prête son concours à des projets placés sous la responsabilité de l'Etat ou des institutions membres du groupement, et accompagne des initiatives concourant à son objet, sous forme de conventions d'assistance ou de partenariat notamment.

L'agence assure trois missions principales :

- réguler pour faire progresser la e-santé ;
- promouvoir la transformation numérique en santé ;
- accélérer les usages et stimuler l'innovation en e-santé.

Site internet : [esante.gouv.fr](http://esante.gouv.fr)

Fil twitter : [@esante\\_gouv\\_fr](https://twitter.com/esante_gouv_fr)

## **L'ANAP en bref - [www.anap.fr](http://www.anap.fr)**

---

L'Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP) est un Groupement d'Intérêt Public constitué entre l'Etat, l'Union nationale des caisses d'assurance maladie, la Caisse Nationale de solidarité pour l'autonomie et les fédérations représentatives des établissements de santé et médico-sociaux.

L'ANAP a pour objet d'aider les établissements de santé et médico-sociaux à améliorer leur performance globale et, au premier chef, la qualité du service rendu aux patients et aux usagers. Pour cela, l'ANAP élabore et diffuse des recommandations et des outils dont elle assure le suivi de la mise en œuvre.

L'Agence, qui mène des projets d'ampleur dans la transformation hospitalière et médico-sociale, est déjà intervenue auprès de plus d'un millier d'établissements, depuis sa création.

En 2016, elle a publié sur son site internet [www.anap.fr](http://www.anap.fr) 38 guides pratiques, outils, documents pédagogiques et retours d'expériences.

Site internet : [www.anap.fr](http://www.anap.fr)

Fil twitter : [@anap\\_sante](https://twitter.com/anap_sante)

### **Contacts presse :**

**ASIP Santé – David Petauton** – Responsable de la Communication - 01 58 45 32 89 – [david.petauton@sante.gouv.fr](mailto:david.petauton@sante.gouv.fr)

**ANAP - Gwendoline Miguel** – Chargée de communication et relations presse - 01 57 27 12 53 – [gwendoline.miguel@anap.fr](mailto:gwendoline.miguel@anap.fr)

**Lamia Mehira** – Chargée de communication Projet- 01 57 27 12 51 – [lamia.mehira-tourret@anap.fr](mailto:lamia.mehira-tourret@anap.fr)